

ABONNEMENT.

SAUMUR :
 En an. 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 En an. 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 chez tous les Libraires ;

A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 32 ;
 A. EWIG,
 Rue Fléchier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
 Réclamés. 30
 Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Décembre 1879.

Pour les pauvres !

Sous ce titre, le *Journal d'Indre-et-Loire* de samedi a fait l'appel suivant aux habitants de Tours :

« Les hommes raisonnables se désolent justement de voir la Pitié elle-même devenue politique.

« On a traité les distributeurs de la charité publique comme de simples fonctionnaires. On a destitué les membres des Bureaux de bienfaisance de leur charge de dévouement et d'abnégation, comme on destitue un vulgaire préfet, parce qu'ils n'étaient pas « républicains » ou seulement parce qu'on les soupçonnait d'associer, dans leur pensée, l'aumône avec la religion.

« On ne veut plus que le secours du riche soit apporté dans la maison du pauvre par une main « réactionnaire » ou « clérical ». »

« Le pauvre, abandonné de ses semblables, ne comptant plus sur les hommes, désespéré et maudissant déjà la vie, levait souvent les yeux vers le ciel et demandait à Dieu, qui veille sur tous, de lui venir en aide. Et quelquefois, au moment où le malheureux achevait sa prière, un homme charitable frappait à la porte de sa mansarde, et venait le secourir, le consoler et l'encourager. On ne veut plus que l'Aumône entre chez les pauvres comme une Messagère de la Providence.

« Ce qu'on veut sans doute, chers lecteurs, c'est que l'ouvrier se désespère jusqu'à la fureur, qu'il maudisse la société, après avoir blasphémé Dieu, qu'il descende dans la rue pour monter à l'assaut d'une barricade, au sommet de laquelle un membre des nouveaux Bureaux de bienfaisance placera un morceau de pain.

« Voilà ce que l'on veut. On ne le dit pas : c'est trop odieux ; mais de nombreux faits prouvent qu'on a ces intentions.

« Comment voulez-vous, chers lecteurs, que nos aumônes servent à cette « politique » ? Nous qui voulons réconcilier avec la société le malheureux tenté de lui déclarer la guerre, est-il possible que nous payions des votes anti-sociaux, que nous concourions à l'organisation de la désorganisation sociale ?

« Non. Voilà pourquoi nous tenons à distribuer nous-mêmes nos aumônes.

« Si nous nous trompons sur les intentions de nos adversaires, tant mieux. Les pauvres seuls profiteront de notre division. Nous nous les arracherons comme jadis les grandes dames du XVII^e siècle s'arrachaient les enfants abandonnés, que leur amenait Saint-Vincent de Paul. Et l'on verra s'accomplir cette parole de l'écrivain sacré, qui disait, il y a dix-huit siècles : « *Emulatur vos non bene ; sed excludere vos volunt, ut illos emulami.* » « Ils s'efforcent de ralentir votre émulation en vous excluant de leurs conseils. Il faut s'en réjouir, votre zèle sera pour eux un aiguillon. »

« Chers lecteurs, nous vous rappelons qu'on compte sur votre zèle pour exciter l'émulation de nos adversaires. Ne perdez pas de temps à vous consulter pour apporter vos aumônes : pendant ce temps-là, les pauvres souffrent toujours. Ils ne peuvent vous attendre. Nous vous en supplions, faites que nos listes de souscription soient doublées et triplées pendant tous les jours de la semaine prochain. Le besoin est grand et urgent. Il faut que le secours soit prompt et généreux. — Jules Delahaye. »

Chronique générale.

Il est certainement regrettable de mêler les questions de charité aux choses de la politique, mais c'est le gouvernement lui-même qui — toujours mal inspiré — donne ce fâcheux exemple.

Ainsi, le Parlement tout entier, sans distinction d'opinions, vient d'affecter une somme de cinq millions au soulagement des

malheureux. On ne peut qu'applaudir à cette résolution ; mais le gouvernement devient blâmable quand il prétend distribuer ces sommes lui-même par l'intermédiaire de ses agents, lesquels sont pour la plupart très-inexpérimentés en matière de charité. Ainsi le gouvernement a formé une commission chargée de contrôler l'emploi de la somme votée. Jusque-là rien de mieux ; mais pourquoi recruter exclusivement cette commission dans les rangs de la gauche ? A notre avis, c'est un véritable abus d'instituer ainsi une sorte de charité officielle avec de l'argent pris dans la poche de tous les contribuables sans exception.

D'une manière générale, on peut dire que les républicains ne sont pas heureux dans ces questions de charité. Ce n'est pas là leur affaire. Ainsi, les souscriptions organisées par ce que l'on appelle la solidarité républicaine ne donnent pas de gros chiffres. Voici d'ailleurs les totaux que nous relevons dans un journal :

République française : 4,810 fr.
Petite République française : 2,254 fr. 50 c.
Rappel : 7,475 fr.

Il est à remarquer que, dans la liste du *Rappel*, M. Victor Hugo figure pour 2,000 francs. Le journal lui-même, pour 5,000 fr. ; d'où il suit que les souscripteurs ont donné... 475 fr.

Ce résultat est peu brillant, surtout si on le compare à celui obtenu par le *Figaro* dont, samedi dernier, la liste s'élevait à plus de sept cent mille francs !

Il est vrai que la *Lanterne* ouvre une souscription... pour M. Gent, et le *Siècle* pour... les amnistiés ! Parmi les républicains, ces machines-là ont généralement plus de succès que les souscriptions de bienfaisance pure.

LA MAGISTRATURE.

Voici la grave question de la suppression de l'inamovibilité des magistrats officiellement posée. Sur les onze commissaires nommés dans les bureaux de la Chambre pour l'examen de la proposition Boyssel, neuf

adoptent comme moyen la « suspension » provisoire ayant pour objet « une nouvelle investiture », et plusieurs se sont, en principe, déclarés partisans de la suppression définitive de l'inamovibilité.

Peu nous importent les distinctions de la casuistique républicaine. Les intentions de la majorité sont évidentes ; elle veut faire disparaître une des dernières garanties, nous devrions dire la garantie suprême des libertés religieuses, politiques et civiles, afin de pouvoir courber tous les Français sous le joug infâme de l'Etat révolutionnaire et athée.

Tel est le but commun que poursuivent les auteurs des propositions, des projets, des systèmes divers qui ont été élaborés, depuis quelques mois, dans les conseils du gouvernement et les assemblées parlementaires, ou qui ont été mis au jour dans la presse, les programmes électoraux, les réunions publiques et privées.

Le fait est indéniable ; il apparaît clairement à tous les esprits qui ne se laissent pas aveugler par de volontaires illusions.

Cela étant, il faut reconnaître que la question des procédés à employer pour arriver à la réalisation de l'« idée », est très-secondaire.

A vrai dire, ce n'est même pas ici une question de plus ou de moins ; c'est une simple question de forme. Ceux qui réclament une suspension momentanée de l'inamovibilité afin de donner aux magistrats une investiture nouvelle, et ceux qui demandent la suppression absolue et définitive de l'inamovibilité, les uns aussi bien que les autres, veulent une magistrature à leur dévotion, une magistrature qui sera le docile instrument de leur tyrannie.

Dans un ouvrage remarquable intitulé : *La République et la magistrature*, M. Louis Teste, rédacteur du *Paris-Journal*, dit :

« La République veut des juges qui obéissent à ses volontés et à ses caprices ; nous demandons des juges qui soient les serviteurs de la loi et les protecteurs des citoyens. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite.)

L'automne amena les parties de chasse, les réunions entre voisins, les visites de châteaux à châteaux. Robert attendait avec impatience. Que devait donc lui apporter l'hiver ?

Il ne pouvait le préciser. Peut-être un chagrin de plus pour l'avenir, mais quelque chose, enfin, qui mettrait un intérêt dans sa vie sans but et donnerait un aliment à ses préoccupations.

L'hiver qui approchait était le dernier délai qu'il se permit à lui-même avant de se créer une carrière. Sa fortune devait l'en dispenser ; son besoin d'être utile, de compter dans la société, ne lui permettait pas de s'appuyer sur cette heureuse exception.

Il avait perdu quelques années insouciantement ; il en avait gaspillé deux autres à rêver l'impossible ; il avait eu le rare bonheur d'être éclairé et de remiser maître de son cœur comme de ses actes.

Quelques mois encore écoulés, il entrerait dans la diplomatie ou dans les consulats, où voulait le pousser son père, et s'en irait à travers le monde

étudier les âmes, les physionomies, les politiques et les dupes.

Mais non pas avant d'avoir tenté, en la personne de ce père d'une si haute intelligence, d'une si parfaite bonté, d'intervenir heureusement dans l'avenir de la pauvre Emmeline.

Quand les premiers froids ramenèrent à Paris MM. de Madiran, leur première visite fut pour le notaire qui s'occupait également des affaires de la famille d'Astiville et de celles de la comtesse.

Les d'Astiville étaient revenus la veille, le vieil officier de marine plus perclus que jamais et incapable de quitter de longtemps la chambre où on l'avait hissé à grand renfort de bras.

M. de Madiran se permit de l'aller voir.

La seconde nouvelle que le père et le fils recueillirent de la bouche de l'homme d'affaires était bien autrement importante, bien autrement grosse d'événements probables et d'espérances confuses.

La comtesse Césarine venait de lui adresser de Bruxelles l'ordre de faire mettre en état l'antique hôtel qu'elle n'avait pas habité depuis que la transformation du vieux faubourg Saint-Germain en nouveaux quartiers plus aérés et plus vivants en avait placé l'entrée principale sur le boulevard Montparnasse.

C'était dans le voisinage immédiat de M. de Madiran que venait s'installer la comtesse ; quelle belle carte dans la main d'un joueur habile !

Le mandataire allait, sans tarder, mettre sur pied les tapissiers les plus en vogue, les décorateurs à la mode, remplir les serres, prévoir toutes les recherches du luxe moderne. La comtesse Césarine voyageait avec ses équipages et ses gens.

Il ne se faisait, d'ailleurs, aucun scrupule d'appréhender ces menus détails à M. de Madiran qui s'était fait reconnaître comme un ancien ami de la famille, comme le commensal de feu la douairière d'Astiville, une cliente de haute valeur monétaire dont l'étude gardait religieusement la mémoire.

A partir de cette annonce bienheureuse, Robert reprit beaucoup d'entrain. On se tromperait étrangement si l'on supposait que cette satisfaction prit sa source dans les souvenirs qu'il pouvait avoir conservé de M^{me} d'Anglejean.

Toute la portion trompeuse et dangereuse de cette période néfaste s'était effacée de sa mémoire, comme un cauchemar à la fois honteux et pénible. Il n'avait gardé intacte que celle qui réclamait vengeance pour Emmeline.

Un jour, qu'assis près de la fenêtre de sa chambre, il avait rapproché son fauteuil de la lueur mourante pour prolonger sa lecture, il vit pour la première fois, grandes ouvertes, les fenêtres d'un hôtel qui faisait face, à travers les jardins, à celui qu'il habitait.

C'est un grand logis Louis XIV bien conservé,

d'aspect froid, que son regard distrahit avait mille fois embrassé machinalement, dans son ensemble et dans ses détails, sans lui accorder plus d'attention qu'à tant d'autres, du même style, qui peuplent l'aristocratique quartier.

Toujours fermé, il devait appartenir à une de ces familles atteintes par nos fréquentes révolutions, qui vivent dans leurs terres, en attendant le gouvernement de leurs rêves. Robert n'avait jamais eu la curiosité de s'informer du propriétaire, et peut-être que le concierge lui-même, visité par un géant de temps à autre, n'en savait pas plus que lui.

Chacun vit si parfaitement pour soi, dans ce grand Paris, que l'existence du voisin n'intéresse guère que les oisifs, au point de vue des distractions qu'ils en peuvent tirer. Si le voisin se clôt, nul ne s'en inquiète davantage.

Robert comprit brusquement que c'était là l'hôtel de la comtesse. Elle l'avait trouvé dans la succession de son mari, lequel le tenait lui-même de la douairière d'Astiville. Il avait été loué par celle-ci jusqu'à sa mort, et M. de Madiran, malgré leur intimité, ne savait point que la vieille dame eût possédé un immeuble tout proche du sien.

Les constructions nouvelles du boulevard Montparnasse l'étranglaient un peu ; il restait entier, dans toute sa majesté séculaire, du côté du jardin, dont les ombrages, contemporains de Le Nôtre, s'étendaient vers la rue Notre-Dame-des-

La sous-commission chargée d'étudier la question du rachat des chemins de fer s'est réunie pour entendre M. le ministre des travaux publics.

M. de Freycinet a appelé l'attention de la sous-commission sur une question que soulève le projet de rachat de la Compagnie d'Orléans préparé par le rapporteur M. Wilson.

On sait que, pour les lignes ayant une existence de moins de quinze ans, l'Etat est tenu, en cas de rachat, de rembourser immédiatement le montant des dépenses de construction. Ce délai de quinze ans doit-il courir à dater du jour de la concession, ou seulement à partir du jour de la mise en exploitation ? M. le ministre a indiqué la question sans se prononcer d'ailleurs sur la solution qu'elle doit recevoir.

Invité à s'expliquer sur l'opportunité du rachat de la Compagnie d'Orléans, M. de Freycinet a dit qu'il n'avait pas encore soumis la question au conseil des ministres, qu'il ne pouvait engager ni lui-même ni ses collègues. Il a ajouté que trois systèmes peuvent être mis en présence pour remédier aux inconvénients de la situation actuelle. Le premier consisterait à rétrocéder à la Compagnie d'Orléans les lignes exploitées par l'Etat; ce système doit être dès à présent écarté.

Un second système est celui qui consiste à racheter tout le réseau de l'Orléans. Ce système peut entraîner des conséquences financières assez graves: on ne peut s'y rallier qu'après une étude approfondie.

Reste un troisième système qui consisterait dans un rachat partiel de la Compagnie d'Orléans, de manière à constituer le réseau de l'Etat dans des conditions normales.

M. de Freycinet, se plaçant dans ce système, avait préparé il y a un an, avec la Compagnie d'Orléans, une convention qui avait peut-être le tort d'être trop compliquée et difficile à saisir. S'il revenait à son idée primitive, le ministre chercherait une combinaison plus simple: par exemple, on prendrait pour base du rachat des lignes à incorporer dans le réseau de l'Etat le cahier des charges de la Compagnie, si ces lignes formaient un réseau séparé.

M. le ministre a déclaré qu'il entendait réserver son avis et qu'il ferait connaître prochainement la décision prise en conseil des ministres.

La sous-commission a autorisé M. Wilson à communiquer son projet de rapport à la commission tout entière.

GENT ET HUBERT.

Les péripéties de l'élection d'Orange nous offrent un spectacle curieux.

On y voit « le gouvernement aux abois » multipliant ses efforts pour refaire à l'infortuné Gent une virginité;

On y voit un des députés qui n'ont pas pris part au vote de confiance qui chasse M. Le Royer, aider le gouvernement dans ce travail ingrat;

On y voit l'opportunisme en compagnie

Champs, jusqu'aux limites du parterre de M. de Madiran, sur lequel leurs ramures touffues s'avancent en dôme.

Oh! qu'Emmeline, la pauvre délaissée, fût appelée une fois par sa mère dans cet hôtel, que la Providence avait placé à deux pas de celui qui voulait la défendre, et cette même Providence saurait bien faire jaillir de tant de bonne volonté en germe, de tant de dévouement prêt à s'affirmer, un peu de bonheur pour l'abandonnée!

Voilà ce que Robert, sous l'impression de sa découverte, vint dire ardemment à son père, qui sourit.

— Je suis de ton avis. Une main invisible daigne tenir les fils de nos marionnettes, car nous ne sommes guère mieux que cela, mon cher enfant. Mais quand le fil est miséricordieusement tendu et que le fantôme est docile, quelles merveilleuses marionnettes nous faisons!... et combien d'œuvres utiles, philanthropiques, charitables, s'accomplissent par nous, chétifs! Que le fil se détende par mes chutes, ou que nous le coupions par notre ingratitude, que reste-t-il de nous?... Mon ami, j'espère que nous ferons bonne et utile besogne en suivant les indications que la Providence met à notre portée.

L'animation était grande à l'hôtel réouvert. Les ouvriers l'envahirent et le transfigurèrent. On fit en quelques jours de ce logis antique, où de solen-

du radicalisme aux prises avec le communisme...

Jamais élection n'aura contenu tant d'enseignements à la fois.

M. Gent, que le gouvernement a jugé indigne de représenter la France à la Martinique, est à Orange candidat officiel;

M. Madier de Montjau, qui a voté en faveur de l'amnistie plénière, est allé faire campagne pour son ami Gent qui a voté contre l'amnistie plénière;

Et le lutteur Humbert bouscule sur la tribune l'opportuniste et le radical, à la grande joie des nouvelles couches.

Car il ne faut pas vous dissimuler, ô illustrations républicaines, que vos électeurs vous raillent avec plus de plaisir qu'ils ne vous applaudissent.

Le vrai sentiment de l'électeur nouvelle-couche pour son député, c'est la jalousie; et il éprouve une joie sans mélange à le voir se troubler au tribunal des réunions publiques.

C'est la même populace qui acclamait hier et qui lapidera demain.

Dans cette aventure, où M. Gent ne fera pas ses frais, où M. Madier de Montjau compromet son purisme de radical, où M. Humbert semble remporter d'avance tous les triomphes dont la République est capable dans le Vaucluse, c'est encore le gouvernement qui sera le plus échaudé.

Gent élu, c'est un soufflet pour ceux qui ont révoqué le gouverneur de la Martinique;

Gent blackboulé, c'est un soufflet pour l'administration qui travaille la matière électorale de son mieux; il est vrai que ce sera aussi un soufflet pour la Chambre.

Les nouvelles couches électorales prennent cette habitude.

Avant peu, ce sera le tour du citoyen Gambetta.

Etranger.

On écrit de Londres:

« L'expédition contre Secoceni (Zoulouland) menace d'être excessivement périlleuse pour le corps expéditionnaire anglais. Ce chef s'est merveilleusement fortifié au sommet d'une montagne entrecoupée de ravins et défendue par des haies épaisses d'épines infranchissables. Il sera très-difficile, pour ne pas dire impossible, à se servir d'artillerie et de faire parvenir les vivres pour une armée de 3,000 Anglais et 7,000 indigènes. On ne doute pas du succès, mais on craint qu'il ne soit chèrement acheté. »

Des nouvelles reçues de l'Irlande annoncent que l'agitation commence à augmenter. Les chefs de ce mouvement veulent non-seulement une réduction sur le prix des loyers, mais des compensations pour l'amélioration de la terre et la création d'une nouvelle classe de propriétaires fonciers: celle des paysans.

C'est toute une révolution dans laquelle, il faut bien le dire, les petits fermiers n'ont pas toujours tort. Le pays est envahi par les

nels magistrats avaient étudié la Loi, le logis enguirlandé d'une petite maîtresse, où une femme à la mode allait rendre ses arrêts.

(A suivre.) CLAIRE DE CHANDENEUX.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.
publie chaque quinzaine les modèles les plus nouveaux de robes, manteaux, polonaises, costumes d'enfants, chapeaux, coiffures, lingerie, ouvrages de dames, tricots, guipures, tapisseries, crochets, etc.; avec 12 feuilles de patrons en grandeur naturelle.

Six mois: 4 fr. 50. — Un an: 8 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.
publie en outre, dans chaque livraison, une belle gravure de mode colorisée; avec les modes colorisées et les patrons en grandeur naturelle.

Six mois: 6 fr. 50. — Un an: 12 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.
publie une édition complète donnant, par an, 36 belles gravures colorisées, 12 feuilles de travaux et 48 grands patrons tout découpés en grandeur naturelle.

Trois mois: 6 fr. — Six mois: 11 fr. — Un an: 20 fr.

5, rue des Filles-Saint-Thomas (place de la Bourse), Paris.

agents de la *Laud league*: dans tous les districts, dans tous les villages, les fermiers sont invités à dresser l'état de leurs comptes, le prix de leur loyer depuis dix ans, le rapport de leurs terres, les dépenses qu'ils ont faites, etc., etc.

Malgré la neige, malgré la gelée, des meetings ont été tenus à Ballaghaderem et à Louisbergh. Il n'y est plus question de mettre à mort les gros propriétaires et de se révolter contre les autorités; le mot d'ordre est de ne pas s'en préoccuper et de simplement énumérer les griefs et constater la détresse en vue de la grande démonstration qui aura lieu simultanément en Irlande et dans toutes les villes manufacturières de l'Angleterre.

Chronique militaire.

D'après une circulaire ministérielle en date du 4^r de ce mois, les deux classes de la réserve de 1874 et de 1873 seront convoquées l'an prochain, au printemps, pour les hommes appartenant à la cavalerie, à l'artillerie et au train; à l'automne, pour les hommes appartenant aux autres troupes.

En 1880, également, sera réunie, au printemps, une partie des classes de 1868 et 1869 de l'armée territoriale, savoir:

Les 1^{er} et 2^e bataillons des régiments d'infanterie à numéros pairs;

Les 3^e bataillons des régiments d'infanterie à numéros impairs;

Les dépôts et les pelotons hors-rang de ces mêmes régiments, suivant qu'ils se mobilisent au même endroit que les 1^{er}, 2^e ou 3^e bataillons;

44 escadrons de cavalerie à numéros pairs;

Les compagnies du génie et du train à numéros pairs, ainsi que les dépôts;

Les hommes de la classe de 1868 inscrits sur les contrôles des sections d'administration et de la gendarmerie.

L'appel des artilleurs n'est point encore arrêté, mais il se fera de telle façon que toutes les batteries qui se mobilisent à un même endroit soient réunies en 1880 ou en 1881.

Les hommes des classes de 1868 et de 1869, non convoqués en 1880, le seront en 1881.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Protestation du Clergé de Saumur

Réorganisant les deux administrations des Hospices et du Bureau de bienfaisance, l'Autorité n'a pas daigné y admettre un seul membre du clergé de Saumur. Nul de nous n'a été jugé digne de veiller utilement aux intérêts sacrés des pauvres.

Par contre, dans cette ville où l'on compte quatorze mille catholiques pour une centaine de dissidents, M. le ministre protestant est nommé administrateur et des Hospices et du Bureau de bienfaisance: œuvres fondées par les catholiques, entretenues journellement et devenues prospères, grâce surtout aux libéralités des catholiques, œuvres créées pour nos malades et nos pauvres, presque tous catholiques.

Loin de nous la pensée de protester contre l'honneur fait à M. le ministre; mais, lorsqu'on l'accueille des deux mains, pour quoi sommes-nous tous repoussés? A quoi devons-nous cet affront? A notre glorieux titre de prêtres catholiques. Aussi croyons-nous devoir protester, et nous protestons contre une exclusion manifestement imméritée, exclusion que nous considérons comme une injure faite, en nos personnes, à la religion elle-même, faite à tous les fidèles de Saumur, et particulièrement à ces chers pauvres, dont nous avons été et dont nous resterons toujours, quoiqu'on fasse, les plus dévoués protecteurs et les plus sincères amis.

Mérit, chanoine honoraire, curé de Saint-Pierre.

L. Henry, chanoine honoraire, curé de Saint-Nicolas.

H. Grignon, chanoine honoraire, curé de Nantilly.

J. Gauthier, curé de la Visitation.

L'abbé Chevalier, chanoine honoraire, aumônier militaire.

L'abbé Lelièvre, aumônier de la Re traite.

L'abbé Pinson.

L'avis publié hier, que nous ne pouvions insérer une lettre signée *Un quéteur* sans en connaître l'auteur, a déterminé celui-ci à se présenter dans nos bureaux. Nous nous rendons d'autant plus volontiers à son désir, qu'il nous fournit l'occasion de revenir sur ce que nous avons dit et de compléter notre pensée.

Voici cette lettre:

« Saumur, le 16 novembre 1879.
» Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

» Je lis dans votre journal du mardi 16 décembre un article sur le Bureau de charité de Saumur, qui m'oblige à vous faire les réflexions suivantes:

» Que vous donniez à vos lecteurs les noms des quéteurs choisis cette année par le Bureau de bienfaisance, je vous en remercie, mais que vous ajoutiez à cette liste des réflexions qui ne peuvent que nuire aux offrandes qu'ils sont appelés à recevoir, permettez-moi de vous dire que, de votre part, c'est d'une charité douteuse.

» Suivant moi, la charité n'a qu'un parti: soulager ceux qui souffrent. Qu'importent les idées de celui qui la fait. Du moment qu'elle est faite de bonne foi, elle devient inattaquable.

» Vous pouvez remarquer, Monsieur le Rédacteur, dans la liste des noms des quéteurs, que tous ceux qui y figurent n'ont jamais eu d'opinions politiques sanctionnées par des actes publics; ils ont été priés, sans qu'on leur ait même parlé de la composition du Bureau, d'aller tendre la main pour les pauvres qui souffrent d'une saison atrocement rigoureuse. Ils ont accepté, comme le soldat suit un ordre, mais avec cette différence que, jouissant de leur pleine liberté, il leur a semblé ne pouvoir se refuser à un acte de pure charité. Ils s'efforcèrent de se rendre dignes de leur noble tâche.

» Ils plaignent sincèrement d'avance ceux qui, se retranchant derrière leurs idées politiques, en profiteraient pour leur refuser un soulagement à la misère.

» J'espère, Monsieur le Rédacteur, que vous voudrez bien accorder l'honneur d'une place à la présente dans les colonnes de votre journal.

» Soyez assuré de ma considération distinguée.

« Un quéteur. »

Nos félicitations bien sincères à notre jeune quéteur. Dans un élan généreux, il a pris la plume pour se défendre, lui et ses collègues que nous n'attaquons pas, et surtout pour le bien des pauvres qu'il a cru que nous lésions. C'est un noble transport, et nous ne trouverions rien à dire si, dans sa lettre, ne perçait un certain esprit qui prouve que notre correspondant n'a pas compris notre pensée, et s'il ne lui était échappé certaines expressions qui dénotent que, chez lui, manque la connaissance, même élémentaire, des choses et des hommes.

Notre charité peut vous paraître douteuse, mais tous nos lecteurs ont compris que nous regrettons que l'administration municipale ait tant tardé à s'occuper des malheureux; et nous constatons qu'elle avait choisi le jour où le public apprenait la composition de deux commissions de charité qui ne pouvaient satisfaire la grande majorité de la population. Jusqu'ici, s'il y a charité douteuse, ce n'est pas du côté que vous pensez, cher quéteur!

Suivant vous, « la charité n'a qu'un parti: soulager ceux qui souffrent. Qu'importent les idées de celui qui la fait, du moment qu'elle est faite de bonne foi, elle devient inattaquable. »

Que nous sommes bien faits pour nous entendre! Oui, la charité n'a pas de parti, et dans une saison si atrocement rigoureuse, celui qui souffre, qu'il soit catholique ou athée, républicain ou non, a pour lui la sollicitude de tout cœur catholique et humain. Vous tous, quéteurs, êtes mus par ce sentiment généreux, et personne de ceux qui vous refuseront, — certes, à regret, — ne suspectera votre bonne foi. Ils vous diront qu'ils n'ont point à se « retrancher » derrière leurs idées politiques » à eux, mais bien à se tenir en garde contre la répartition de secours par l'administration actuelle.

Notre municipalité a exclu des commissions administratives tous les anciens membres, exclu le clergé; en quoi ont-ils démérité? Par ce seul fait, inexplicable et inexplicable?

cable, l'administration a fait acte de parti; les catholiques et les conservateurs sont bien placés pour voir la politique mêlée à la charité, pour craindre que la répartition des secours ne devienne un moyen de propagande anti-religieuse, une ressource congréganiste. Si vous étiez à leurs places, donneriez-vous? Si vous aviez même pu présenter ces manœuvres, eussiez-vous accepté votre mission d'aujourd'hui? Mais vous nous l'avez dit, vous avez été pris à l'improviste, et c'est à la première proposition, dans un élan bien louable, que vous avez livré votre nom. Vous ne pourriez en vouloir à ceux qui voudraient bien ne pas vous refuser, mais soyez convaincu que leur caisse n'en bénéficiera pas. Sur le chapitre de la charité, vos concitoyens n'ont jamais été en retard, et ils ne failliront pas aujourd'hui.

Merci, jeune quêteur, de nous avoir donné l'occasion de nous faire l'interprète de tous ceux qui n'ont pas cru devoir grossir votre escarcelle, et de vous répéter que votre entreprise est méritoire à tous égards. Plus grande est la peine, plus grande est la gloire!

LA CHARITÉ OFFICIELLE.

La manière dont le gouvernement entend répartir les cinq millions votés par les Chambres pour les pauvres est absolument ridicule.

Le ministre de l'intérieur a chargé les préfets de pourvoir aux besoins les plus urgents sur l'avis des commissions départementales. Or, sait-on quelles sommes ont été envoyées aux départements?

La Somme a reçu 16,000 fr.; le Nord, 43,000 fr.; les Côtes-du-Nord, 18,000 fr.; la Gironde, 21,000 fr.; le Loiret, 10,000 fr.; l'Indre-et-Loire, 9,500 fr.; la Mayenne, 10,000 fr.; le Maine-et-Loire, 15,000 fr., etc.

Cela fait environ vingt ou trente francs par commune!

C'est dérisoire.

La plus grande portion des cinq millions paraît donc devoir être réservée pour Paris, où elle tombera surtout, cela va sans dire, dans la poche des amnistiés.

MM. les curés de la ville d'Angers ont adressé à M. Freppel la lettre suivante:

« Monseigneur,

» Nous venons de lire la protestation si ferme et si mesurée que Votre Grandeur adresse à M. le ministre de l'intérieur et des cultes.

» La composition de la nouvelle commission des Hospices nous a causé à nous aussi une amère tristesse et une profonde indignation. Nous excluons des conseils où se traitent les affaires de ces pauvres que nous connaissons mieux et que nous aimons plus que personne, où s'administrent des fonds qui ont été légués, presque en totalité, au nom de la religion dont nous sommes les ministres, à l'instigation de nos prédécesseurs et même à la nôtre, c'est déjà une inconvenance inqualifiable et une iniquité révoltante. Nous comptons sur cette inconvenance et sur cette iniquité. Mais, ce qui nous confond, c'est de lire en tête de la nouvelle liste le nom du pasteur protestant. On nous le prédicit depuis un mois: nous refusions obstinément de croire possible une pareille énormité. Dans une administration où une poignée de dissidents seront représentés, un prêtre catholique ne sera pas admis à élever la voix en faveur de soixante mille catholiques.

» Tant d'injustice nous a révoltés, et nous unissons notre protestation à celle de notre évêque. Nous vous remercions, Monseigneur, d'avoir si vivement senti l'affront infligé aux catholiques et au clergé de votre ville épiscopale; et nous espérons fermement que la vérité et le droit proclamés par Votre Grandeur obtiendront tôt ou tard une légitime satisfaction.

» Daignez agréer, Monseigneur, l'assurance de notre profond respect.

Em. Bazin, archevêque de la cathédrale.
Pr. Bachelot, curé de Saint-Serge.
P. Malsou, curé de la Trinité.
J. Priou, curé de Saint-Laud.
J.-A. Pineau, curé de Saint-Joseph.
D. Besnard, curé de Saint-Léonard.
J. Christaud, curé de la Madeleine.
P. Rondeau, curé de Sainte-Thérèse.
J. Guignard, curé de Notre-Dame.
M. Pénot, curé de Saint-Jacques.

ADHÉSION des catholiques de la ville d'Angers à la Protestation de M^r l'Evêque.

« Monseigneur,

» Nous croyons être les interprètes de la population catholique de la ville d'Angers, en adhérant publiquement à la juste protestation que vous avez adressée, le 12 décembre, à M. le ministre de l'intérieur et des cultes, à l'occasion de l'arrêté qui institue pour administrer les Hospices de la ville une commission nouvelle, dont les membres du clergé catholique sont écartés, tandis que le nom d'un pasteur protestant est placé en tête de la liste. Avec vous, Monseigneur, nous protestons hautement contre cet acte d'intolérance que rien ne peut justifier, et que condamnent les traditions constantes des administrations antérieures.

» Et en présence de l'affront qui est ainsi fait au clergé et aux catholiques de la ville et du diocèse d'Angers, nous déclarons spontanément, Monseigneur, que vous nous trouverez tous unis dans les mêmes sentiments de tristesse et d'indignation.

Cette formule d'adhésion a depuis samedi soir recueilli un grand nombre de signatures.

TEMPÉRATURE.

Le thermomètre est redescendu cette nuit au même chiffre qu'il y a huit jours: il marquait ce matin 16 degrés au-dessous de zéro. Aujourd'hui mercredi, à midi, il est encore à 7 degrés.

Le baromètre se maintient toujours à 770. Le temps est clair; le vent est à l'Est.

L'aire des fortes pressions occupe la même position depuis deux jours, le baromètre atteint encore 775^{mm} en France et il est monté jusqu'à 784^{mm} à Hermandstadt dans la vallée du Danube.

Les faibles pressions qui passaient au nord du 60° degré de latitude ont envahi la Russie septentrionale; les vents d'entre ouest et sud-ouest règnent sur toute la Baltique; ils soufflent en tempête à Uleaborg, au nord du golfe de Bothnie.

Dans le Midi, la dépression persiste; elle amène des vents nord-est en Italie et un refroidissement dans tout le nord de la Péninsule; cette baisse barométrique s'étend jusqu'au golfe de Gascogne, à travers nos départements de l'Est, du Centre et du Sud-Ouest.

La température va rester encore assez basse et des froids rigoureux sont toujours à craindre dans l'Est et le Centre.

D'après le bureau météorologique de New-York, une dépression avec deux centres de perturbation arrivera sur les côtes de la Grande-Bretagne, de la Norvège et de la France, entre les 16 et 18.

Elle sera accompagnée de pluies, de neige et de forts vents ou bourrasques du sud-est inclinant au nord-ouest. Un abaissement de température suivra.

LES HIVERS DE 1789 ET DE 1880.

Les froids de l'hiver de 1789 ont commencé le 22 novembre 1788, et jusqu'au 22 janvier 1789, époque où ils ont pris fin, on a constaté 49 jours de froid, présentant une température moyenne au-dessous de zéro.

Du 22 novembre au 12 décembre 1788, le froid a atteint au minimum 5 à 6 degrés centigrades au-dessous de zéro, et il y a eu 20 jours de congélation.

Les grands froids se sont présentés du 18 décembre 1788 au 12 janvier 1789. Le 18 décembre on constatait 17 degrés centigrades au-dessous de zéro et le 31 du même mois 20 degrés centigrades également au-dessous de zéro.

L'hiver de 1880 a commencé le 14 novembre 1879, c'est-à-dire huit jours plus tôt que celui de 1789. Du 14 novembre jusqu'à ce jour, nous comptons 34 jours de congélation, soit 14 jours de plus qu'en 1788; le maximum du froid, pendant cette période, a été de 17 degrés centigrades au-dessous de zéro et à l'abri.

Il résulte de cette comparaison que jusqu'ici l'hiver de 1879 à 1880 est plus froid que le grand hiver de 1789.

Théâtre de Saumur. — La température sibérienne n'a point empêché Charles VI de faire belle salle, hier soir. Magnifique représentation, brillante mise en scène. Triomphe pour M^r Reggiani, triomphe pour M. Rou-

gé. Ce dernier a été ce que nous l'avions déjà vu sur notre scène, en juillet 1866, dans le rôle de Charles VI, c'est-à-dire parfait. De combien de chanteurs, à treize ans d'intervalle, pourrait-on en dire autant?

Il est regrettable que M. Gense et M^{me} Gally, atteints d'un enrouement qu'explique assez la rigueur de la saison, n'aient pu déployer toutes les ressources de leur talent.

Nous reviendrons sur cette charmante soirée.

Nous apprenons que le Concert PLANTÉ est fixé irrévocablement à lundi prochain, 22 décembre.

ANGERS.

La souscription pour les pauvres de la ville d'Angers, ouverte par le Bureau libre de bienfaisance, s'élève, à sa quatrième liste, à 42,279 fr.

Celle ouverte à la Mairie monte, également à sa quatrième liste, à 6,320 fr.

On lit dans le Courrier d'Angers:

« Plusieurs journaux républicains exploitent un incident d'audience, à propos du jugement rendu par défaut contre le directeur du Courrier d'Angers par le tribunal correctionnel, pour compte rendu illicite d'un procès de presse.

» En faisant appel de ce jugement, M. de La Garde s'impose le rigoureux devoir d'ajourner sa réponse à toutes les attaques dont il est l'objet. »

LE PRIX DU PAIN.

Voici ce que doit être le prix du pain, d'après l'Économiste Français:

« Un fait reconnu et officiellement accepté dans le commerce, c'est que le blé rend en pain son propre poids, c'est-à-dire que 100 kilog. de blé donnent 100 kilog. de pain.

» Le prix du kilog. de blé est en ce moment de 34 centimes. Tout ce qui excède ce prix est emporté par les frais de mouture, de panification et par les bénéfices des intermédiaires.

» Les frais de mouture varient de 1 fr. à 1 fr. 30 par 100 kilog. de blé. Les frais de panification sont évalués à 1 fr. 30. Ces frais réunis s'élèvent à 2 fr. 60, 3 fr. au maximum. Cela ferait par kilog. de pain 3 centimes à ajouter aux 31 centimes pour le prix du kilog. de blé: 34 centimes au total. Tout ce qu'on paye en sus est le bénéfice des intermédiaires, qui ont en outre le bénéfice du son et des pains de luxe. »

Faits divers.

Un accident s'est produit dimanche sur la ligne du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée. Deux trains se sont tamponnés près de Sens, par suite, croit-on, d'une fausse manœuvre d'aiguille; mais, quoique le choc ait été très-violent, il ne s'est produit aucun accident grave.

Les renseignements reçus par la direction de la Compagnie lui permettent d'assurer qu'aucun voyageur n'a été blessé; quelques employés ont seuls été contusionnés.

Les dégâts matériels paraissent assez considérables.

Une dépêche annonce que la poudrière de Honfleur a sauté. M. Maury, directeur, a été tué pendant qu'il assurait l'évacuation.

Le Conseil de Santé à Saint-Petersbourg a autorisé l'importation en Russie des Capsules de Goudron de Guyot si efficaces dans les cas de rhumes, catarrhes, bronchites, phtisie. Deux ou trois capsules à chaque repas amènent une amélioration rapide. Le traitement revient au prix insignifiant de dix à quinze centimes par jour.

Pour éviter les trop nombreuses imitations, exiger sur chaque flacon la signature Guyot, imprimée en trois couleurs.

Dépôt dans la plupart des pharmacies. (13)

Dernières Nouvelles.

On prétend que le Parlement ne se prorogera pas avant samedi.

Le bruit court que M. de Freycinet refuse le portefeuille de l'intérieur et que M. Léon Say n'aurait pas de répugnance pour la présidence du conseil.

BOURSE DE PARIS

DU 16 DÉCEMBRE 1879.

Rente 3 0/0.	81 48
Rente 3 0/0 amortissable.	83 65
Rente 4 1/2.	112 50
Rente 5 0/0.	114 90

BULLETIN FINANCIER.

La liquidation de quinzaine s'effectue assez facilement, favorisée par le taux peu élevé des reports.

La tendance générale du marché est bonne, les cours de nos rentes se maintiennent fermes: 3 0/0, 81,55, coupon détaché; amortissable, 83,70; 5 0/0, 115,15 à 115,20.

Peu de changement à noter sur les fonds d'États étrangers: Italien, 81,20; florin or d'Autriche, 70 3/8; Turc, 10,05; Égyptienne unifiée, 260; emprunt Russe 1877, 92,60. Bonne tenue sur les valeurs de crédit avec un courant d'affaires assez suivi. Foncier, 4,060 à 4,055; Mobilier, 630; Banque de Paris, 865; Banque d'Escompte, 512,50; Banque Ottomane, 522,50; Mobilier Espagnol, 620.

Nouvelle hausse sur la Banque hypothécaire, très-demandée à 652,50.

Pas de changement sur la Banque Européenne ni sur la Banque Parisienne, mais tendance ferme.

Les cours d'hier se maintiennent sur les chemins de fer français.

Les chemins étrangers sont un peu plus faibles.

Les valeurs industrielles sont bien tenues. Les Immeubles de Paris conservent une bonne demande à 580.

Nous avons dit que l'annuité d'intérêt et d'amortissement de 9,000 obligations émises les 18 et 19 décembre par la Société française financière pour compte de la Société des Hauts-Fourneaux de Balaruc n'absorbait que la moitié environ des bénéfices nets prévus. Voici les chiffres exacts: le bénéfice net est évalué à 597,600 fr., tandis que l'annuité, comprenant l'intérêt et l'amortissement des 9,000 obligations, représente 259,964 fr.

SOCIÉTÉ DE VAUDEPART

Manufacture de Blancs Minéraux

EXPLOITATION DE PRODUITS AGRICOLES

Emission

DE

5,000 BONS

INDUSTRIELS ET AGRICOLES

(2^e SÉRIE) Remboursables à 100 fr. en 30 années

RAPPORTANT: 6 FRANCS PAR AN

Jouissance du 1^{er} Janvier 1880

GARANTIE DES BONS

En plus des garanties propres aux Bons Industriels et Agricoles de Vaudepart, chaque Bon est accompagné d'une

POLICE D'ASSURANCE

de 100 fr. de la Société d'Assurances financières, au nom du Souscripteur, remboursable à 100 francs dans une période de 1 à 70 ans.

PRIX D'ÉMISSION

Le Bon Industriel et Agricole accompagné de la Police d'Assurance est délivré

AU PRIX DE 97 FR. 50

Payables

10 francs en souscrivant.
10 francs à la répartition.
20 fr. du 25 au 30 janvier 1880.
20 fr. du 25 au 28 février 1880.
20 fr. du 25 au 30 mars 1880.
17 fr. 50 du 25 au 30 avril 1880.

Total... 97 fr. 50

Les titres libérés à la répartition sont délivrés à 93 fr. net.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Vendredi 19 et Samedi 20 Décembre 1879

A PARIS: à la CAISSE VIVIANNE, 45, rue Vivienne; à la SOCIÉTÉ DE VAUDEPART, 18, rue Choiseul.

A LYON: à la SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DU RHONE, 27, rue Centrale.

A MARSEILLE: au COMPTOIR DE CHANGE, 4, rue Saint-Ferréol.

A SAUMUR: chez M. LE BRAS, banquier.

Tous Coupons à échéance de Janvier seront reçus en paiement, sans commission.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Le prospectus détaillé est envoyé sur demande.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2.000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castiglione, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit

ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalscière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalscière m'en a sauvé complètement. — BOAREL, née Carbonnelly, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalscière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 24 fr.; 8 kil., 48 fr.; 16 kil., 96 fr. — La Revalscière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND;

BESSON, successeur de TEXIER; J. RUBSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —			10 h. 54 matin.
1 25 soir.	4 50 soir.		6 58 soir.
4 55 —			
7 40 —	11 35 —		

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 30 matin.	8 h. 53 matin.		
10 45 —	5 14 soir.		6 25 soir.
12 13 soir.	3 35 —		4 15 —
6 45 —	10 22 —		11 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODBT, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE TOUCHAIS.

Les créanciers de la faillite du sieur Touchais, ancien maître d'hôtel à Fontevault, conformément aux dispositions de l'article 537 du Code de commerce, sont invités à se présenter, le mercredi 24 décembre 1879, à dix heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite et donner leur avis sur l'excusabilité ou la non-excusabilité du failli.

Le greffier,
L. BONNEAU.

(683)

Etudes de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur,

Et de M^e LE BLAYE, notaire, à Saumur.

VENTE

SUR LICITATION,
EN TROIS LOTS.

En exécution d'un jugement du tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-neuf novembre,

DES IMMEUBLES

Ci-après,

Dépendant de la communauté ayant existé entre les époux Leffet-Brazier.

PREMIER LOT.

Une maison, située ville de Saumur, rue de la Comédie, n° 17, actuellement occupée par le Grand Café de l'Union, composée de rez-de-chaussée, deux étages, caves, greniers, mansardes, servitudes.

2^e LOT.

Une autre belle maison, située également ville de Saumur, rue de Bordeaux, n° 51, composée de rez-de-chaussée, soubassement, deux étages, mansardes, greniers, servitudes, jardin derrière, terrain au nord de la rue, communiquant au jardin.

3^e LOT.

Une vaste maison, sise au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux, près Saumur, au levant de la route nationale, ayant rez-de-chaussée et premier étage sur la route, plusieurs bâtiments sur la cour, jardin à la suite.

Sur les mises à prix ci-après :

1^{er} Lot. — Maison du Grand Café de l'Union, rue de la Comédie, à Saumur, sur la mise à prix de cinquante-quatre mille francs, ci... 54,000 fr.

2^e Lot. — Maison rue de Bordeaux, sur la mise à prix de seize mille francs, ci... 16,000 »

3^e Lot. — Maison du Pont-Fouchard, sur la mise à prix de dix-huit mille francs, ci... 18,000 »

Total des mises à prix : quatre-vingt-huit mille francs, ci... 88,000 »

La vente aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges, le dimanche vingt-huit décembre mil huit cent soixante-neuf, heure de midi. (684)

M^e BÉAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc.

Etude de M^e MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Capucins, n° 38,

Actuellement occupée par M. Jamain, épiciers,

Comprenant : boutique sur la rue, arrière-boutique, cave, petite chambre derrière et cuisine en contre-bas; au premier étage, deux chambres, mansarde au-dessus.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M. TESSIER-GIRARD, propriétaire à Saumur, rue du Préche, ou à M^e MÉHOUAS, notaire. (671)

A VENDRE

A près de 80/0.

PETITE MAISON A PARIS

Située au centre de Grenelle.

Elle comprend : deux boutiques louées à bail, trois étages et vaste grenier que l'on peut convertir en chambres; eau, cave, petite cour. — Produit : 2,532 fr. — Prix : 32,000 fr. — Ecrire franco à M. GAUTHIER, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

EXCELLENT VIN ROUGE pour 100 fr. la barrique (228 litres), franco en gare de Saumur.

S'adresser chez M. TREMBLAY, rue du Portail-Louis, 58, à Saumur.

LE PAPI-AUTOGRAPHE

Nouvel Appareil pour imprimer soi-même sans encre et sans presse.

L'extrême simplicité, le prix peu élevé et les multiples applications de cet appareil le rendent indispensable à MM. les Notaires, Avoués, Huissiers, Hommes d'Affaires, en un mot à toutes personnes dont les occupations nécessitent l'envoi de circulaires, lettres d'avis, convocations, etc.

Les explications contenues dans l'instruction qui accompagne chaque appareil permettent à toute personne, sans aucun apprentissage, d'obtenir, à la première opération, des épreuves d'une netteté irréprochable.

N° 1, format in-octavo..... fr. 6 »

N° 2 — in-quarto..... 10 »

N° 3 — ministre..... 13 »

N° 4 — in-folio..... 20 »

Expédition contre mandat-poste. Les appareils sont repris s'ils ne conviennent pas.

Adressez les demandes au fabricant, M. Théodore JULLIAN, rue Rochebrune, 12, PARIS.

1 FRANC par AN

63,000 Abonnés

Le Moniteur

des Valeurs à Cots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne une revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 6,500,000 fr.

Abonnements : UN FRANC PAR AN, 17, rue de Londres, Paris.

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, Succ^r, ÉDITEUR

33, rue de Fleurus, 33
PARIS

33, rue de Fleurus, 33
PARIS

CINQ FRANCS PAR MOIS

jusqu'à CENT francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois

Dictionnaires, Histoire, Géographie, Littérature, Ouvrages illustrés, Gravures, Musique, etc.

EXTRAIT DU CATALOGUE. — OUVRAGES DE FONDS

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la France, de l'Algérie et des Colonies. 100 cartes et texte contenant la matière de dix vol. in-8°. 2 vol. reliure riche. Prix : 225 fr., payables 20 fr. par 4 mois.

GRAND ATLAS UNIVERSEL ancien et moderne. 40 cartes double in-folio. Prix : 50 fr.

TRAITE GENERAL DE BOTANIQUE par HAENDEL, GRANAUD et REYNIER. 4 beaux vol. gr. in-8°. dont 2 vol. Atlas cont. 100 planches magnifiquement coloriées. Prix : 300 fr., payables 25 fr. par trimestre.

TRAITE GENERAL D'HORTICULTURE théorique et pratique, par GIRARD, DUPUIS et HERINCOX. 6 beaux vol. grand in-8°. dont 3 Atlas contenant 150 planches magnif. color. 300 l., payab. 250 fr. par 3 mois.

Envoi franco des Catalogues

FLORE MÉDICALE USUELLE ET INDUSTRIELLE par DEBAY, REYNIER et BAILLON. 6 beaux vol. gr. in-8°. dont 3 Atlas contenant 132 planches in-4°, magnifiquement coloriées. Prix : 320 fr., payables 30 fr. par 3 mois.

LES TISSUS ANCIENS reconstitués à l'aide du costume, des miniatures et des documents inédits, par GUICHARD. (Ouvrage hors concours à l'Exposition de 1878.) 50 planches. Ouvrage s'adressant aux dessinateurs de l'industrie, orfèvres, bijoutiers, fondeurs, papiers peints, vitraux, broderie, céramique, etc. 50 planches en carton. Prix : 80 fr.

DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE par D'ORIGNY et un grand nombre de nos savants éminents. Nouvelle édition. 22 volumes Texte et Atlas de 240 planches en 3 volumes. Prix : 400 fr., payables 50 fr. par trimestre.

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 42 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr.

MEUBLES ET TAPISSERIE

E. MARAIS

TAPISSIER-DÉCORATEUR

49, Rue d'Orléans, Saumur.

MEUBLES DE TOUTS STYLES, SIÈGES & TENTURES

Travaux en tous genres à façon.

Maison J.-P. LAROZE & C^{ie}, Pharm^{ie}
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Gastralgies, Douleurs et Crampes d'Estomac,

Dyspepsies, Digestions lentes, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infailibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUDRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 4 fr. 25.

OPHAT, le Pot, 4 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODBT.

Certifié par l'imprimeur soussigné.